

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2009

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport des vérificateurs	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des activités financières	4
État consolidé de l'évolution de la situation financière	5
Notes complémentaires	6
Renseignements supplémentaires	
Tableau du fonds de fonctionnement	16
Tableau du fonds de capital et d'emprunt	17
Tableau du fonds de réserve	18
Tableau du fonds des activités scolaires	19

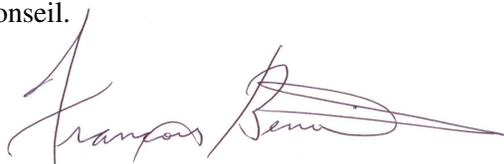
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Comité de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées à la note 1. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

La direction a rencontré les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Marcil Lavallée, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers décrit leur responsabilité, l'étendue de leur vérification et leur opinion relativement aux états financiers du Conseil.



François Benoit
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Lise Fauchon, CGA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 4 novembre 2009

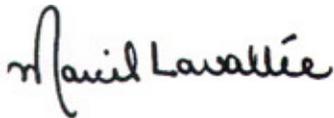
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2009 et les états consolidés des activités financières et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 4 novembre 2009

COMPTABLES AGRÉÉS | CHARTERED ACCOUNTANTS

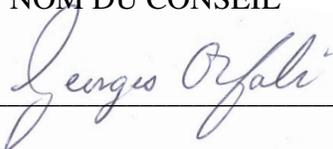
CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

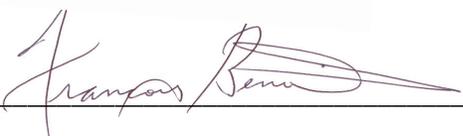
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2009

	2009	2008
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	17 598 287 \$	2 056 620 \$
Débiteurs	5 865 717	5 876 824
Autres	464 648	343 752
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	23 928 652	8 277 196
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	7 935 826	5 315 061
Revenus reportés - réserves (note 4)	455 077	705
Revenus reportés - autres	1 976 207	2 326 385
Avantages sociaux futurs (note 5)	16 936 994	15 619 235
Dette à long terme (note 6)	142 214 528	135 752 661
TOTAL DU PASSIF	169 518 632	159 014 047
PASSIF FINANCIER NET	(145 589 980)	(150 736 851)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	2 352 831	2 030 090
PASSIF NET	(143 237 149) \$	(148 706 761) \$
SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL		
Fonds de fonctionnement (page 16)	-	401 558 \$
Fonds de capital et d'emprunt (page 17)	(1 802 264)	(10 807 061)
Fonds de réserve (page 18)	17 127 117	12 346 702
Fonds des activités scolaires (page 19)	1 400 472	1 060 587
SOLDE DES FONDS	16 725 325	3 001 786
MONTANT À RECOUVRER AU COURS DES ANNÉES À VENIR (note 7)	(159 962 474)	(151 708 547)
SITUATION FINANCIÈRE NETTE DU CONSEIL	(143 237 149) \$	(148 706 761) \$

AU NOM DU CONSEIL

 _____, président du Conseil

 _____, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié)	Réel	
REVENUS			
Impôt local	23 833 832 \$	24 501 717 \$	23 591 675 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	104 005 132	110 120 261	102 143 712
Subventions provinciales - autres	5 077 945	6 051 005	6 810 342
Subventions fédérales et droits de scolarité	521 770	798 634	467 545
Autres revenus - conseils scolaires	86 000	149 824	257 738
Autres droits de scolarité et revenus	2 058 939	2 800 364	3 263 700
Revenus de placement	208 050	211 421	328 859
Collecte de fonds des écoles	3 604 468	3 993 851	3 878 621
TOTAL DES REVENUS	139 396 136	148 627 077	140 742 192
DÉPENSES (note 8)			
Enseignement	89 687 227	94 403 962	84 894 154
Administration	5 040 596	4 537 254	4 529 325
Transport	10 397 254	10 093 725	9 568 743
Fonctionnement et entretien des écoles	14 668 348	13 840 882	12 378 590
Installations destinées aux élèves	14 161 960	10 573 104	10 995 045
Autres dépenses	5 234 098	6 377 313	7 039 242
Activités financées par les écoles	3 616 490	3 653 966	3 818 416
TOTAL DES DÉPENSES	142 805 973	143 480 206	133 223 515
REVENU NET	(3 409 837)	5 146 871	7 518 677
AUGMENTATION DE L'ACTIF NON FINANCIER	-	322 741	83 403
VARIATION DU PASSIF NET	(3 409 837)	5 469 612	7 602 080
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT			
Émission de financement à long terme	3 015 160	10 970 077	3 622 343
Remboursement de la dette et contribution au fonds d'amortissement	(4 144 160)	(4 508 210)	(4 108 924)
Augmentation du passif non financé	1 496 893	1 792 060	1 334 537
VARIATION DES MONTANTS À RECOUVRER	367 893	8 253 927	847 956
VARIATION DES SOLDES DES FONDS DE L'EXERCICE	(3 041 944)	13 723 539	8 450 036
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(3 634 617)	3 001 786	(5 448 250)
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 676 561) \$	16 725 325 \$	3 001 786 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Revenu net de l'exercice	5 146 871 \$	7 518 677 \$
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	11 107	(1 662 334)
(Augmentation) diminution des autres actifs financiers	(120 896)	(126 330)
Augmentation (diminution) des créiteurs et des frais courus	2 620 765	(2 420 199)
Augmentation (diminution) des revenus reportés - réserves	454 372	696
Augmentation (diminution) des revenus reportés - autres	(350 178)	(918 962)
Augmentation des avantages sociaux futurs	1 317 759	1 297 581
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	9 079 800	3 689 129
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de financement à long terme	10 970 077	3 622 343
Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement	(4 508 210)	(4 108 924)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 461 867	(486 581)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	15 541 667	3 202 548
ENCAISSE (ENDETTEMENT BANCAIRE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 056 620	(1 145 928)
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	17 598 287 \$	2 056 620 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière d'administration locale établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

a) Périmètre comptable

Les états financiers reflètent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes des fonds du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

b) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

c) Méthode de comptabilisation

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sauf pour la portion des impôts municipaux supplémentaires et radiés aux fins de l'impôt revenant à l'éducation qui n'a pas été comptabilisée pour l'exercice 2009.

Selon la comptabilité d'exercice, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les dépenses sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées par suite de la réception des biens ou des services et de l'établissement d'une obligation légale de paiement.

d) Immobilisations

Le coût historique et l'amortissement cumulé des immobilisations ne sont pas comptabilisés. Les immobilisations sont comptabilisées à titre de charges dans l'état consolidé des activités financières de l'exercice où elles sont acquises.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Avantages sociaux futurs

Les coûts des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

Dans les cas de prestations de régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite, le coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les coûts des prestations sont constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.

Les coûts des régimes interemployeurs offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

g) Réserves et fonds de réserve

Certains montants qui se situent dans les limites définies dans la Loi sur l'éducation et ses règlements, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont placés de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins éventuelles d'administration générale et de capital. Les virements des réserves et des fonds de réserve constituent un ajustement aux fonds respectifs une fois l'approbation obtenue.

h) Transferts de paiement

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Revenus de placement

Les revenus de placement réalisés sur les fonds de fonctionnement, de capital et d'emprunt et les fonds de réserve sont comptabilisés à titre de revenus de l'exercice.

Les revenus de placement gagnés sur des fonds dont les réserves sont grevées d'une affectation d'origine externe sont ajoutés au solde du fonds et font partie des revenus reportés respectifs.

j) Montants budgétisés

Les montants budgétisés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget d'opérations et du budget d'immobilisations approuvés par le Conseil. Il est à noter que le budget n'inclus pas les augmentations salariales négociées par les tables de négociations provinciales (TDP) au cours de l'automne 2008. Ceci expliquera les écarts au niveau de la dépense pour les salaires. Les budgets approuvés par les conseillères et conseillers scolaires sont élaborés conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et sont utilisés pour gérer les charges de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les montants budgétisés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers. Les montants budgétisés ne sont pas vérifiés.

k) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. NOUVELLE NORME COMPTABLE

Immobilisations corporelles

L'ICCA a publié le Chapitre SP3150 intitulé « Immobilisations corporelles » qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce chapitre établit des normes sur la façon de présenter les immobilisations corporelles et exige leur comptabilisation à titre d'actif dans l'état de la situation financière. Afin de fournir des indications transitoires sur la présentation d'informations relatives aux immobilisations corporelles, l'ICCA a publié la note d'orientation du secteur public (NOSP) n°7.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

2. NOUVELLE NORME COMPTABLE (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

En vertu de la NOSP n° 7, le Conseil doit divulguer l'information disponible relative aux immobilisations corporelles dans les notes aux états financiers. Le Conseil a réévalué la valeur comptable brute de ces immobilisations corporelles ainsi que l'amortissement cumulé au 31 août 2009. Les données sont donc présentées dans le tableau ci-dessous. Certains soldes ont été obtenus du ministère de l'Éducation, qui les utilisait à des fins de consolidation provinciales. Un coût d'origine estimatif a été utilisé à l'égard des immobilisations corporelles dont le coût était inconnu au moment où les conseils ont commencé à consigner dans les états financiers la valeur des immobilisations corporelles.

Les immobilisations seront amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	20 ou 40 ans
Structures portatives	20 ans
Mobilier et équipements	5 ou 10 ans
Matériel et logiciel informatique	5 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

	31 août 2009		31 août 2008	
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	19 800 438 \$	- \$	19 800 438 \$	19 813 738 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	240 205	40 310	199 895	144 158
Bâtiments	184 449 888	43 047 783	141 402 105	145 464 138
Structures portatives	7 919 664	3 446 451	4 473 213	4 563 943
Mobilier et équipements	3 596 707	2 037 253	1 559 454	1 626 404
Matériel et logiciel informatique	4 840 105	2 811 472	2 028 633	1 875 969
Améliorations locatives	4 510 420	1 628 284	2 882 136	3 067 086
	225 357 427 \$	53 011 553 \$	172 345 874 \$	176 555 436 \$

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 28 février 2010. En date du 31 août 2009, aucun montant n'a été avancé en rapport à cette marge de crédit.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

4. REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

L'utilisation de certains fonds de réserve est limitée par la réglementation du gouvernement provincial. Les principes de comptabilité du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés exigent que ces fonds de réserve soient comptabilisés comme revenus reportés.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2009 sont constitués de :

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE – dépenses liées aux redevances d'exploitation	705 \$	9 \$
Rentrées de fonds grevées d'affectations d'origine externe	990 777	541 352
Utilisation des fonds	(536 405)	(540 656)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE – redevances d'exploitation et efficacité énergétique dans les écoles	455 077 \$	705 \$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2009	2008
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	11 521 378 \$	8 217 750 \$	19 739 128 \$	18 200 287 \$
Perte actuarielle non amortie	(1 559 772)	(1 242 362)	(2 802 134)	(2 581 052)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	9 961 606 \$	6 975 388 \$	16 936 994 \$	15 619 235 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La charge au titre des prestations de retraite, de congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2009	2008
Coût des prestations pour l'exercice considéré	953 886 \$	448 901 \$	1 402 787 \$	1 332 090 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	543 180	322 093	865 273	831 202
Amortissement des pertes actuarielles	149 166	51 376	200 542	245 646
Charge au titre des avantages sociaux futurs	1 646 232 \$	822 370 \$	2 468 602 \$	2 408 938 \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009, le Conseil a cotisé 1 002 672 \$ (2008 : 950 655 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestation de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se base sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de congés de maladie payés. Sous ce régime, les employés peuvent accumuler des congés de maladie inutilisés dans une banque pouvant être utilisés ultérieurement lors d'absence pour cause de maladie. Le Conseil procure ces avantages par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 811 388 \$ (2008 : 775 990 \$) liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les présents états financiers sont établis d'après une évaluation préparée au 31 août 2009.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 % par an au 31 août 2008 5,00 % par an au 31 août 2009
Hausse de traitement et de salaire	3,75 % par an pendant 5 ans, 3,50 % par an par la suite

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

6. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2009	2008
Débiteures comportant un fonds d'amortissement émises au taux d'intérêt de 9,17 %	2 821 000 \$	2 821 000 \$
Moins : actif du fonds d'amortissement	(2 208 814)	(2 019 508)
	612 186	801 492
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 0,62 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2009 et 2034	141 602 342	134 951 169
	142 214 528 \$	135 752 661 \$

L'actif du fonds d'amortissement est constitué d'un dépôt à terme et d'un placement en parts privilégiées de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital et cotisations au fonds d'amortissement		Intérêts	Total
2009-2010	5 276 091	\$	7 049 125	\$ 12 325 216
2010-2011	5 449 311		7 395 662	12 844 973
2011-2012	5 732 088		7 120 635	12 852 723
2012-2013	5 809 839		6 572 480	12 382 319
2013-2014	6 045 601		6 267 809	12 313 410
Après cette période	113 901 598		51 724 560	165 626 158
	142 214 528	\$	86 130 271	\$ 228 344 799

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

7. MONTANTS À RECOUVRER AU COURS DES ANNÉES À VENIR

Les montants à recouvrer au cours des années à venir qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont constitués de :

	2009		2008
Montants à financer au cours des années à venir			
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs (note 5)	16 936 994	\$	15 619 235
Cumul d'intérêts	810 952		336 651
	17 747 946		15 955 886
Capital à recouvrer au cours des années à venir			
Dette à long terme nette (note 6)	142 214 528		135 752 661
	159 962 474	\$	151 708 547

8. DÉPENSES PAR OBJET

Par objet, les charges courantes, les activités financées par les écoles et les dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières sont comme suit :

	2009		2008
	Budget (non vérifié)	Réel	
Dépenses courantes			
Traitements et salaires	79 621 102	\$	81 928 781
Avantages sociaux	10 805 972		10 790 203
Perfectionnement du personnel	437 133		1 216 195
Fournitures et services	12 467 833		11 657 023
Frais d'intérêts	7 382 181		7 005 270
Location	192 624		471 520
Frais et services contractuels	14 337 435		13 362 227
Subventions externes et autres	5 698 964		6 430 121
	130 943 244		134 447 333
Activités financées par les écoles	3 616 490		3 653 966
Dépenses en immobilisations	8 246 239		5 378 907
	142 805 973	\$	143 480 206
			\$ 133 223 515

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

9. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2009	2008
Versements sur le capital de la dette à long terme, y compris		
les contributions au fonds d'amortissement	4 508 210 \$	4 108 924 \$
Versements d'intérêts sur la dette à long terme	7 005 270	7 318 594
	11 513 480 \$	11 427 518 \$

10. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, un régime d'assurance réciproque autorisé en vertu de la Loi sur les assurances. Le Fonds offre une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance contre les dommages causés à des biens et contre certains autres risques.

11. IMMOBILISATIONS NON FINANCÉES EN PERMANENCE (NFP)

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé la dette NFP, d'un montant de 2 823 908 \$, au Conseil. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2009, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursier un montant relié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Quatre contrats au montant de 2 646 021 \$ reliés à un projet de construction d'école ont été engagés dont 123 055\$ en travaux n'avaient pas été effectués au 31 août 2009. De plus, le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 312 599 \$ en date du 31 août 2009.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil consistent en de l'encaisse, des débiteurs, des autres actifs financiers, des créditeurs et des frais courus et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLEAU DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2009		2008 Réel
	Budget (non vérifié)	Réel	
REVENUS			
Impôt local	23 833 832 \$	24 501 717 \$	23 591 675 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	104 005 132	110 120 261	102 143 712
Subventions provinciales – autres	5 077 945	6 051 005	6 810 342
Subventions fédérales et droits de scolarité	521 770	798 634	467 545
Autres revenus - conseils scolaires	86 000	149 824	257 738
Autres droits de scolarité et revenus	1 658 939	2 100 659	2 723 044
Revenus de placement	208 050	211 421	328 859
TOTAL DES REVENUS	135 391 668	143 933 521	136 322 915
DÉPENSES			
Enseignement	88 487 227	93 100 289	83 684 117
Administration	5 032 332	4 516 664	4 524 792
Transport	10 397 254	10 093 725	9 568 743
Fonctionnement et entretien des écoles	14 668 348	13 839 977	12 377 825
Installations destinées aux élèves	7 123 985	6 687 642	6 991 281
Autres dépenses	5 234 098	6 209 036	7 039 242
TOTAL DES DÉPENSES	130 943 244	134 447 333	124 186 000
REVENU NET	4 448 424	9 486 188	12 136 915
AUGMENTATION DE L'ACTIF NON FINANCIER	-	322 741	83 403
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	(4 144 160)	(4 508 210)	(4 108 924)
Augmentation du passif non financé	1 496 893	1 792 060	1 334 537
VARIATION DES MONTANTS À RECOUVRER	(2 647 267)	(2 716 150)	(2 774 387)
VIREMENTS NETS AUX AUTRES FONDS			
Virements au fonds de capital et d'emprunt	(2 406 819)	(2 713 922)	(7 827 791)
Virement du (au) fonds de réserve	204 104	(4 780 415)	(1 216 582)
VIREMENTS NETS AUX AUTRES FONDS	(2 202 715)	(7 494 337)	(9 044 373)
VARIATION DU SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT	(401 558)	(401 558)	401 558
SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	401 558	401 558	-
SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$	401 558 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLEAU DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2009		2008 Réal
	Budget (non vérifié)	Réal	
REVENUS			
Redevances d'aménagement scolaire	400 000 \$	536 405 \$	540 656 \$
Autres revenus	-	163 300	-
TOTAL DES REVENUS	400 000	699 705	540 656
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
Enseignement	1 200 000	1 303 673	1 210 037
Administration	8 264	20 590	4 533
Fonctionnement et entretien des écoles	-	905	765
Installations destinées aux élèves	7 037 975	3 885 462	4 003 764
Autres dépenses	-	168 277	-
TOTAL DES DÉPENSES	8 246 239	5 378 907	5 219 099
DÉPENSES NETTES	(7 846 239)	(4 679 202)	(4 678 443)
TRANSACTION DE FINANCEMENT			
Émission de financement à long terme	3 015 160	10 970 077	3 622 343
VIREMENTS NETS DES AUTRES FONDS			
Virement du fonds de fonctionnement	2 406 819	2 713 922	7 827 791
VARIATION DU SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT	(2 424 260)	9 004 797	6 771 691
SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(15 888 185)	(10 807 061)	(17 578 752)
SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT À LA FIN DE L'EXERCICE	(18 312 445) \$	(1 802 264) \$	(10 807 061) \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLEAU DU FONDS DE RÉSERVE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget (non vérifié)	Projets de construction	Installations destinées aux élèves	Projets de réfection	Autres réserves	Total 2009	2008
VIREMENTS NETS DES (AUX) AUTRES FONDS	- \$	902 687 \$	(182 437) \$	(140 000) \$	4 200 165 \$	4 780 415 \$	1 216 582 \$
SOLDE DU FONDS DE RÉSERVE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 582 373	600 000	11 269 437	477 265	-	12 346 702	11 130 120
SOLDE DU FONDS DE RÉSERVE À LA FIN DE L'EXERCICE	10 582 373 \$	1 502 687 \$	11 087 000 \$	337 265 \$	4 200 165 \$	17 127 117 \$	12 346 702 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLEAU DU FONDS DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
REVENUS			
Collecte de fonds par les écoles et autres revenus			
- Élémentaire	1 374 410 \$	1 383 223 \$	1 368 946 \$
- Secondaire	2 230 058	2 610 628	2 509 675
TOTAL DES REVENUS	3 604 468	3 993 851	3 878 621
DÉPENSES			
Activités financées par les écoles	3 616 490	3 653 966	3 818 416
REVENU NET	(12 022)	339 885	60 205
SOLDE DU FONDS DES ACTIVITÉS SCOLAIRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE			
	1 065 533	1 060 587	1 000 382
SOLDE DU FONDS DES ACTIVITÉS SCOLAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE			
	1 053 511 \$	1 400 472 \$	1 060 587 \$

